

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02974

Numéro SIREN : 891 538 712

Nom ou dénomination : 3P-C

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2024 sous le numéro de dépôt 4839

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SIRET : 8 9 1 5 3 8 7 1 2 0 0 0 2 9				Mét :	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU 13090 AIX EN PROVENCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 47 982	
Bénéfice imposable à 15 % 38 120				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quinquies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
SARL DE EXPERTISE 53 RUE GEORGES COURTELIN 69100 VILLEURBANNE					
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)				Date: Lieu:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné:				Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné				Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :	

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
----------	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3P-C										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU 13090 AIX EN PROVENCE											
SIRET		8 9 1 5 3 8 7 1 2 0 0 0 2 9											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		31 12 2022			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	377 515	030	75 339	302 176						
	Immobilisations financières * (1)		040	18 680	042		18 680						
	Total I (5)		044	396 195	048	75 339	320 856						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	38 200	052		38 200						
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	88 769	070		88 769						
		Autres * (3)	072	24 288	074		24 288						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	9 642	086		9 642						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	160 899	098		160 899							
Total général (I + II)			110	557 093	112	75 339	481 754						
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	10 000					
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126	1 000					
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131						
	Report à nouveau						134	20 603					
	Résultat de l'exercice						136	66 850					
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142	98 453					
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	70 691					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	1 844					
	Produits constatés d'avance						174						
	Total III						176	383 301					
Total général (I + II + III)						180	481 754						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	171 732					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 3P-C

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		302 176	196 685
	Immobilisations financières		18 680	6 780
	Total I		320 856	203 465
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	38 200	
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	88 769	63 842
		Autres	24 288	36 581
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		9 642	10 033
	Charges constatées d'avance			
	Total II		160 899	110 456
Total général (I + II)			481 754	313 921
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		10 000	10 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		1 000	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		20 603	
	Résultat de l'exercice		66 850	60 780
	Provisions réglementées			
	Total I		98 453	70 780
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			76 272
	Fournisseurs et comptes rattachés		70 691	46 588
	Autres dettes		312 610	120 282
	Produits constatés d'avance			
	Total III		383 301	243 142
Total général (I + II + III)			481 754	313 921

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en l'liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3P-C		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	937 503	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	38 200		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitations reçues		226			
Autres produits		230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	975 703		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stocks (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	144 512		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	402 347	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		244 11 868	
	Rémunérations du personnel *		250	175 818		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	59 935		
	Dotations aux amortissements *		254	54 342		
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	848 823	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	126 880		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	41 672	
Produits exceptionnels (IV)			290	4 733		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	5 377	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)			308	17 714		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	66 850		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	66 850 314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	17 714		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330 1 537
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	86 102 354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	86 102 372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 3P-C

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} \\ \text{services} \end{array} \right.$	937 503	448 625
	Production stockée $\left(\begin{array}{l} \text{Variation du stock en produits intermédiaires,} \\ \text{produits finis et en cours de production} \end{array} \right)$	38 200	
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		272
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	975 703	448 897
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	144 512	52 896
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	402 347	105 785
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 868	2 080
	Rémunérations du personnel	175 818	159 955
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	59 935	24 590
	Dotations aux amortissements	54 342	20 997
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	848 823	366 304

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		126 880	82 593
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	4 733	
	Charges financières (V)	41 672	5 864
	Charges exceptionnelles (VI)	5 377	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	17 714	15 950
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		66 850	60 780

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise SARL 3P-C										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426												
	Constructions		430		432		434		436												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	59 154	442	49 309	444		446	108 463											
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456												
	Matériel de transport		460	158 529	462	108 333	464		466	266 862											
	Autres immobilisations corporelles		470		472	2 190	474		476	2 190											
Immobilisations financières		480	6 780	482	11 900	484		486	18 680												
TOTAL				490	224 462	492	171 732	494		496	396 195										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial				495		497		498		499											
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516												
	Constructions		520		522		524		526												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	5 422	532	21 791	534		536	27 214											
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546												
	Matériel de transport		550	15 575	552	32 551	554		556	48 125											
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566												
TOTAL				570	20 997	572	54 342	574		576	75 339										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
Total	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **3P-C** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	937 503
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	937 503

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	38 200
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	38 200

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	144 512
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	402 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	546 859

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	428 843
---	-----	---------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	428 843
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	937 503
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	891538712
Désignation du déclarant	3P-C LE BELMONT NUMERO C 104 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX EN PROVENCE
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☒ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	SARL BH EXPERTISE
------------------------	---	----------------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

SARL '3P-C'
Société à responsabilité limitée au capital de
10000 Euros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE
13090 AIX-EN-PROVENCE
RCS N° 891538712

ANNEXE

Des comptes annuels clos
Le 31/12/2022

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'L' shape with a horizontal stroke across the middle.

PREAMBULE

L'exercice social clos le **31/12/2022** a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **481754€uros**.

Le résultat net comptable est égal à un bénéfice de **66850 €uros**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le **31/12/2022** par le dirigeant

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une Dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Frais de recherche & développement = 0 Euros

Frais de recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Total				

2.2 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.2.1 Immobilisations brutes = 396195 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds commercial				
Constructions				
Installations Techniques	59154	49309		108463
matériel et outillage industriels				
Installations générales				
agencements divers				
Matériel de transport	158529	108333		266862
Autres immo corporelles		2190		2190
Immobilisations financières	6780	11900		18680
Total	224462	171732		396195

2.2.2 Amortissements et provisions d'actif = 75339Euros

Amort & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Constructions				
Installations Techniques	5422	21791		27214
matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	15575	32551		48125
Autres immobilisations corporelles				
Total	20997	54342		75339

2.2.3 Détails des immobilisations et amortissement en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort	Valeur nette	Durée
Fonds commercial				
Constructions				
Installations techniques				
matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements divers,				
Matériel de transport	106369	56490	49879	
Autres immo corporelles	1908	1908	-	
Immobilisations financières	7680	-	7680	
Total	115958	58398	57559	

2.3 – Etat des créances = 160899 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	160899	160899	
Total	160899	160899	

-2 4 Produits à recevoir par postes du bilan =160899 Euros

Produits à recevoir	Montant
Stock	
Clients et comptes rattachés	88769
Autres créances	24288
Valeur mobilière de placement	
Disponibilités	9642
Charges constatées d'avance	
Total	160899

3.1 - Capital social = 13000 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100	10000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100	10000

***3.2 Etat des dettes = 383301 Euros**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	70691	70691		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	312610	312610		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	383301	383301		

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires =975703 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises		
Prestations de service	975703	
Production stockée		
Autres produits		
Total	975703	

4.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

5 – DETAIL DES POSTES CONCERNENT PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

5.1 -- Produits à recevoir =

Produits à recevoir	Montant
Total	

5.2– Charges constatées d'avance =

Charges constatées d'avance	Montant
Total	

5.3– Charges à payer =

Charges à payer	Montant
Total	

SARL '3P-C'
Société à responsabilité limitée au capital de 10000 Euros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX-EN-
PROVENCE
RCS N° 891538712

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 décembre 2022

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022** ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre proposition.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation du plan comptable général.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice il a été réalisé un chiffre d'affaires de **975703 Euros**

Les charges d'exploitation se sont élevées à **848823 Euros**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire égal à **66850 Euros**

RESOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La société continue son activité normalement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

S. A

A. B

Certifié conforme
KH à l'original

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participations n'a été réalisée au cours de l'exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du point de vue fiscal eu égard de l'article 39- 4 du même code.

REMUNERATION DU GERANT

Aucune rémunération n'a été allouée au gérant pour l'exercice écoulé.

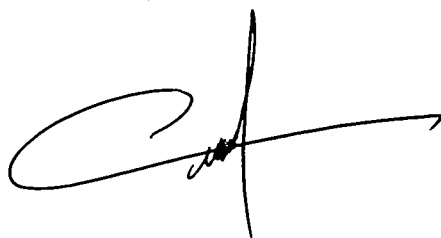
APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le gérant
MR SAIDI ABDELHAFID

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

SARL '3P-C'
Société à responsabilité limitée au capital de 10000 Euros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX-EN-
PROVENCE
RCS N° 891538712

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE

Du 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 30 Juin à onze heures

Les associés de La **SARL '3P-C'**, société à responsabilité limitée au capital de **10000 Euros**, divisé en **100** parts de **130 Euros** chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- | | |
|--|------------|
| • MR SAIDI ABDELHAFID , gérant associé propriétaire
de quarante parts sociales, ci | 40 |
| • MR BETCHIMIE ABDERAHIM associé propriétaire
de quarante parts sociales, ci | 40 |
| • MR KHALID HADJIRA associé propriétaire
de vingt parts sociales, ci | 20 |
| • TOTAL égal au nombre de parts composant
le capital de Cent parts, ci | 100 |

MR SAIDI ABDELHAFID préside la séance en qualité de gérant

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

S.A

A. B

KH Certifié Conforme
ce document

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2022**,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.
- Rémunération du gérant,

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le **31 Décembre 2022**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide l'affectation du résultat bénéficiaire de 66850 €uros comme suit :

- ✓ 55 000 €uros en dividendes
- ✓ 9185 €uros en paiement de RCM
- ✓ 2665 €uros en report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux dits articles n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

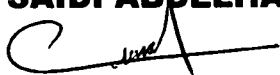
S.A

A.B

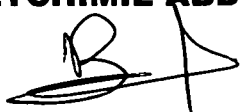
K.H

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par tous les associés.

MR SAIDI ABDELHAFID

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

MR BETCHIMIE ABDERAHIM

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

MR KHALID HADJIRA